

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET N° 321/PR-SGG

ANNEE 1968

--

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 Juillet 1968, approuvée par le
référendum du 28 Juillet 1968 ;

VU le Décret n°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation
du Gouvernement ;

VU le Message Téléphoné n° 290/MEN/Cab. du 18 Octobre 1968 ;

DECRETE ;

Article 1er. - Pour compter du 12 Octobre 1968, Mr Adrien AHANHANZO-GLELE,
Ministre du Développement Rural et de la Coopération est chargé de
l'intérim du Ministre de l'Education Nationale, pendant l'absence de Mr
Mama CHABI.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la
République du Dahomey./.-

Fait à COTONOU, le 17 Octobre 1968

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,


Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations:

PR 6 - MEN-MDRC 4 - CS 6 - SGG 4 -
IAA 1 - Gde Chanc 1 - DGAJL 2 - DEP 2 -
Dtion Stat.2 - SGM 10 - JORD 1 - SGPR 1
Ministères 8 - DCCT 1 - DN 1